



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Date d'émission :

Date de révision : Novembre 2020

1. IDENTIFICATION

Nom du produit : Chlorure de calcium en FLOCONS (83-87%)

Synonymes : Dichlorure de calcium, Chlorure de calcium, Flocon de chlorure de calcium, DOWFLAKE, Briners

Norme BNQ 2410-3000 / 2009 Certificat # 1161

Norme canadienne CAN-CGSB-15.1-92

Utilisation recommandée du produit et restrictions d'utilisation

Utilisation du produit Accélération de la prise du béton, Fonte de glace, Contrôle de poussière, Stabilisation de la couche de base

Restriction d'utilisation Aucune utilisation déconseillée n'a été identifiée

Identification du fournisseur

Distributeur / Importateur :

Groupe Horticole Ledoux Inc.
785 rue Paul Lussier,
Ste-Helene de Bagot, QC, Canada, J0H1M0
Toll free : 1(888)791-2223

E-mail : informations@ghlinc.com
<https://boutiquepro.ghlinc.com/>

Téléphone en cas d'urgence (CANUTEC) 1-613-996-6666

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

ÉTAT DE LA RÉGLEMENTATION DE L'OSHA: Ce matériel est considéré dangereux par le Standard de Communication de danger OSHA (29 CFR 1910.1200) (US).

Avertissement!



Aperçu des urgences

-irritant pour les yeux
-Nocif en cas d'ingestion
-Provoque une irritation cutanée

Aspect Blanc

État physique flocon

Odeur sans odeur

Effets potentiels sur la santé

Toxicité aiguë

Un pourcentage de ce produit consiste en des ingrédients dont la toxicité aiguë est inconnue

Toxicité aiguë

3% de ce produit consiste en des ingrédients dont la toxicité cutanée aiguë est

par voie cutanée	inconnue
Yeux	Irritant pour les yeux
Peau	Risque d'irritation
Ingestion	Nocif en cas d'ingestion. L'ingestion peut provoquer une irritation des muqueuses
Dangers physiques	De la chaleur est produite lorsque mélangé avec le l'eau ou des acides aqueux
Précautions	Éviter le contact avec les yeux. Se laver à fond après la manipulation

CLASSIFICATION DU SGH :

CONTACT DANGER - PEAU	Catégorie 2 – Cause une irritation de la peau
CONTACT DANGER – LES YEUX	Catégorie 2A – Provoque une irritation oculaire grave
Toxicité aiguë - Orale	Catégorie 4 – Nocif si avalé

SGH – Danger pour la santé Déclaration(s)

- Provoque une sévère irritation dans les yeux
- Provoque une irritation cutanée
- Nocif si avalé

Mise(s) en garde du GHS – Prévention

- Porter un équipement de protection des yeux et du visage
- Porter des gants de protection
- Laver complètement après manipulation
- Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit

Mise(s) en garde du GHS – Action

- EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX – Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
- Si l'irritation persiste : Consulter un médecin
- EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver abondamment à l'eau
- Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation
- En cas d'irritation cutanée : Consulter un médecin
- EN CAS D'INGESTION, appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise
- Rincer la bouche
- Le traitement spécifique (voir la section 4 de la FDS ou l'information de premiers soins sur l'étiquette)

Mise(s) en garde du GHS – Stockage

- Il n'y a pas de phrases de précaution-entreposage qui soient assignées au produit

Mise(s) en garde du GHS – Élimination

- Éliminez le contenu/récipient conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et/ou internationale

Information supplémentaire sur les dangers

- Le mélange avec l'eau peut provoquer un dégagement de chaleur

Voir la Section 11 : RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES**3. COMPOSITION / INFORMATION SUR LES COMPOSANTS****SYNONYMES :** Dichlorure de calcium, Chlorure de calcium, Flocon de chlorure de calcium, DOWFLAKE

Composant	POUCENTRAGE:	NUMÉRO CAS:
Chlorure de calcium	> 83 - < 87	10043-52-4
Eau	> 8 - < 14	7732-18-5
Chlorure de potassium	> 2 - < 3	7447-40-7
Chlorure de sodium	> 1 - < 2	7647-14-5

Commentaire: *Le chlorure de potassium et le chlorure de sodium sont des impuretés provenant de source naturelle, une solution de saumure.*

4. PREMIERS SOINS

Contact avec les yeux	En cas de contact avec les yeux, rincer soigneusement à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si une irritation se produit, consulter un médecin.
Contact cutané	En cas de contact avec la peau, rincer abondamment avec de l'eau. En cas d'irritation cutanée : Obtenir une consultation médicale ou des soins médicaux. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. TRAITEMENT SPÉCIFIQUE : Laver abondamment à l'eau.
Inhalation	En cas d'inhalation, transporter la victime à l'air frais. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.
Ingestion	En cas d'ingestion, rincer la bouche. Contactez un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin si vous ne vous sentez pas bien.

Symptômes et effets les plus importants (aigus et différés)

Symptômes/effets aigus : Listés ci-dessous :

Inhalation (Respirer) : L'inhalation de poussière peut causer une irritation au système respiratoire du haut (nez et gorge). Érythème nasal, des muqueuses et oropharyngien.

Peau : Irritation de la peau, abrasion directe de la peau avec des matières solides, érythème et brûlures résultant d'une réaction avec l'eau. Un contact prolongé et une occlusion peuvent causer des symptômes plus graves. Le dommage est situé sur les zones de contact.

Yeux : Irritation des yeux, abrasion directe de la cornée avec des matières solide, érythème et brûlures résultant d'une réaction avec l'eau, tuméfaction de la conjonctive et opacification de la cornée résultant d'une solution hypertonique de la chaleur. Douleur au niveau de la cornée, rougeurs, épaississement ou blanchissement aigu de la cornée.

Ingestion (Déglutition) : La consommation de matières solides ou de solutions hypertoniques cause la nausée, des vomissements et une augmentation de la soif.

Symptômes/effets différés :

- L'exposition chronique de la peau ou de muqueuses qui entraîne de l'irritation peut causer une dermatite chronique ou un problème relié aux membranes muqueuses.

Interaction avec d'autres produits chimiques qui augmente la toxicité : Aucun connu

CONDITIONS MÉDICALES AGGRAVÉES PAR L'EXPOSITION :

Toute condition cutanée qui irrite la peau telle que les abrasions, les coupures, le psoriasis, les infections fongiques, ect. Toute condition relative aux voies respiratoires supérieures qui met les muqueuses en danger peut augmenter les dommages locaux en cas de contact avec de la poussière. Toute condition oculaire qui met en danger la production de larmes, la conjonctive ou l'homéostasie cornéenne,

Protection des secouristes :

Le personnel traitant doit au moins utiliser un EPI suffisant pour empêcher la transmission de pathogènes à diffusion hématogène. Si le potentiel pour l'exposition existe, référer à la Section 8 pour l'équipement spécifique de protection personnelle.

REMARQUE AU MÉDECIN :

En raison de ses propriétés irritantes, découlant de la chaleur créée par la dissolution dans l'eau des matières solides, l'ingestion peut causer des brûlures et des ulcérations des muqueuses. Si une brûlure est présente, traiter comme n'importe quelle autre brûlure, après décontamination. Pas d'antidote spécifique. Le traitement d'exposition doit être dirigé au contrôle des symptômes et à la condition du patient.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Danger de feu	Ce matériel ne brûle pas
Point d'éclair	N'est pas applicable
Moyen d'extinction approprié	Utiliser des agents d'extinction appropriés à l'incendie avoisinant
Produit de combustion dangereux	Formés sous l'effet du feu : Chlorure d'hydrogène gazeux, oxyde de calcium
Sensibilité à l'impact mécanique	Non sensible
Sensibilité à une décharge statique	Non sensible
Bas niveau d'inflammabilité (air)	N/A
Niveau d'inflammabilité supérieur (air)	N/A
AUTO-INFLAMMATION	N'est pas applicable

LUTTE CONTRE L'INCENDIE :

Garder les gens qui ne sont pas nécessaires hors de portée, isolez le secteur du danger et en interdire l'entrée. Ce matériel ne brûle pas. Éteindre le feu et autre matériel qui brûle. L'eau doit être appliquée en large quantité comme une bruine fine. Portez un équipement respiratoire autonome à pression positive approuvé par NIOSH lors du travail en mode de demande de pression. Porter des vêtements pour la lutte contre l'incendie (y compris casque, manteau, pantalon, bottes et gants). Éviter le contact avec ce matériel pendant les opérations de lutte contre l'incendie. Si le contact est probable, mettre des vêtements de pleine résistance chimique avec appareils de respiration indépendante et lutter l'incendie d'une distance plus loin. Pour de l'équipement protectif dans des situations de nettoyage d'avant feu ou sans eau, référer aux sections pertinentes.

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

Précautions individuelles	Isolez la zone. Empêchez le personnel non autorisé et non protégé d'entrer dans la zone. Toute matière déversée peut causer un risque de glissement sur certaines surfaces. Utilisez un équipement de sécurité approprié. Consultez la Section 8 sur les contrôles de l'exposition et la protection individuelle pour obtenir des renseignements supplémentaires. Consultez la Section 7 sur la manipulation pour obtenir des mesures de sécurité supplémentaires.
Précautions environnementales	Empêchez les grands déversements d'entrer dans le sol, les fossés, les égouts, les cours d'eau ou l'eau souterraine. Consultez la Section 12 sur les renseignements écologiques.
Méthodes de nettoyage	Petits et grands déversements : Retenez toute matière déversée, le cas échéant. Recueillez-la dans des contenants appropriés et bien étiquetés. Rincer le résidu avec

beaucoup d'eau. Consulter la Section 13 sur les considérations en matière d'élimination pour obtenir des renseignements supplémentaires.

7. MANIPULATION ET ENTREPOSAGE

Manipulation

La chaleur créée pendant la dilution et dissolution est très élevée. Utilisez de l'eau froide lorsque vous diluez ou dissolvez (à une température inférieure à 80°F, 27°C). Éviter le contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Ne pas avaler. Se laver soigneusement après manipulation. Voir la Section 8 : CONTRÔLE D'EXPOSITION PROTECTION PERSONNELLE.

Entreposage

Entreposer dans un endroit sec. Protéger contre l'humidité atmosphérique. Maintenir le contenant solidement fermé. Conserver à l'écart des substances incompatibles (voir la Section 10 de la feuille de Données de Sécurité).

Produits incompatibles

De la chaleur est produite lorsque mélangé avec de l'eau ou des acides aqueux. Des éclaboussures et des bouillonnements peuvent se produire. Évitez tout contact avec : Le trifluorure de brome et le furan-2-acide percarboxylique car le chlorure de calcium n'est pas compatible avec ces substances. Tout contact avec le zinc peut entraîner la formation d'hydrogène gazeux pouvant exploser. Catalyse la polymérisation exothermique d'éther méthylvinyle. Attaque les métaux lorsqu'il y a de la moisissure et peut libérer de l'hydrogène gazeux. La réaction de l'impureté du brome contenant des métaux oxydants peut produire des traces d'impuretés telles que les bromates.

8. MESURES DE CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

Limite(s) d'exposition régulatrice :

Listé ci-dessous pour les composants de produit qui représentent des limites d'expositions selon des réglementations professionnelles (OEL) applicables.

Composant	OSHA Final PEL TWA	OSHA Final PEL STEL	OSHA Final PELPlafond
Les particules non réglementées autrement 00-00-001	15 mg/m ³ (Total) 5 mg/m ³ (Respirable)	----	----

OEL : Occupational Exposure Level (limite d'exposition en milieu de travail [LEMT];

OSHA : United States Occupational Safety and Health Administration (administration américaine de l'hygiène et de la sécurité du travail);

PEL : Permissible Exposure Level (limite d'exposition admissible);

TWA : Time Weighted Exposure Average (moyenne pondérée en fonction du temps);

STEL : Short Term Exposure Level (limite tolérable pour une exposition de courte durée)

Limites(s) d'exposition non-réglementaire :

Listé ci-dessous pour les composants de produit qui représentent des limites d'expositions selon des réglementations professionnelles (OEL) applicables.

- **Les limites non réglementaires de l'OSHA contenues dans ce tableau sont les PEL de 1989 annulées (annulées par les dispositions de 58FR 35338 du 30 juin 1993).**
- La conférence américaine des hygiénistes industriels gouvernementaux (ACGIH) est une organisation professionnelle volontaire de personnel de service d'hygiène du gouvernement ou d'institutions éducatives des États-Unis. Chaque année, l'ACGIH élabore et publie des limites d'exposition professionnelles appelées Valeurs limites d'exposition (VLE) pour des centaines de produits chimiques, d'agents physiques et des indices biologiques d'exposition.

Conseils supplémentaires :

- Ingestion : Maintenez un bon niveau d'hygiène personnelle. Ne pas consommer ou stocker des aliments dans le milieu de travail. Laver les mains avant de fumer ou de manger.

CONTRÔLES D'INGÉNIERIE :

- Utiliser l'aération locale, ou autres contrôles d'ingénieries pour maintenir les niveaux de l'air au-dessous de l'exposition de la limite des directives ou des besoins. Si l'exposition de la limite des directives ou des besoins n'est pas applicable, l'aération générale devrait être suffisante pour la plupart des opérations. L'aération locale peut être nécessaire pour ces opérations.

Équipement de protection individuelle**Protection oculaire**

Porter des lunettes de sécurité munies d'écrans latéraux. Pour les opérations poussiéreuses ou lorsqu'on manipule des solutions du matériel, mettre des lunettes chimiques.

Protection de la peau et du Corps

Porter des vêtements propres, couvrant le corps.

Protection pour les mains

Utiliser des gants chimiques qui sont résistants à ce matériel. Si les mains sont coupées ou égratignées, utiliser des gants chimiques qui sont résistants à ce matériel même pour de brèves expositions. Exemples de gant préféré de protection du matériel : néoprène, chlorure de polyvinyle («PVC » ou « vinyle »), nitrile/butadiène caoutchouc (« nitrille » ou « NBR »). AVIS : La sélection d'un gant spécifique pour une application particulière et durée de l'usage dans un endroit de travail doit aussi prendre en considération tous les facteurs pertinents tel que, mais pas limité à : Autres produits chimiques qui peuvent être manipulés, besoins physiques (protection d'une coupure/piqûre, dextérité, protection terminale), les réactions potentielles du corps aux matériaux des gants, aussi les instructions/spécifications fournis par le fournisseur des gants.

Protection respiratoire

La protection respiratoire doit être portée quand il y a le potentiel de dépasser la limite d'exposition ou selon directives établies. Si la limite d'exposition ou les directives n'est pas applicable, porter de la protection respiratoire quand il y a des effets nocifs, tel que l'irritation respiratoire ou une douleur a été expérimentée; ou s'il est indiqué par votre processus d'estimation de risque. Dans des atmosphères de poussière ou de brume, utiliser un respirateur approuvé. Les modèles suivants devraient être des types efficaces de respirateurs d'air purifiant : Haute efficacité d'air particulier (HEPA) N95. Suivez un programme de protection respiratoire lorsque le milieu de travail exige l'utilisation d'un appareil de protection respiratoire.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES**Apparence**

Flocons

Odeur

Inodore

Couleur

Blanc

Seuil de l'odeur

Aucune donnée disponible

Formule moléculaire

CaCl₂

Propriétés**pH****Valeurs**

N'est pas applicable aux solides

Point de fusion/plage

772 °C (1,422 °F)

Point d'ébullition

N'est pas applicable aux solides

Point de congélation

N'est pas applicable aux solides

Eau/Huile; Point d'éclair

N'est pas applicable

Taux d'évaporation (ether =1)

N'est pas applicable

Inflammabilité (solide, gaz)	N'est pas applicable
Bas niveau d'inflammabilité (air)	NA
Niveau d'inflammabilité supérieur (air)	NA
Auto-Inflammation	N'est pas applicable
Pression de vapeur	Négligeable à température ambiante
Densité de la vapeur (air=1)	N'est pas applicable
Gravité (eau=1)	N'est pas applicable
Densité	51 – 61 lb/ft ³
Solubilité dans l'eau	Soluble sans difficulté
Volatilité	N'est pas applicable
Coefficient de partage	Aucune données disponibles
Température de décomposition	N'est pas applicable
Viscosité	N'est pas applicable
Hygroscopique	Oui

10. STABILITÉ ET REACTIVITÉ

Réactivité	Hygroscopique. Libère de grandes quantités de chaleur lorsque dissout dans l'eau ou dans des acides aqueux.
Stabilité	Stable à des températures et pressions normales
Possibilité de réactions dangereuses	Éviter l'humidité
Conditions à éviter	(Par exemple, décharge statique, chocs ou vibrations) – Aucun connu
Incompatibilités	De la chaleur est produite lorsque mélangé avec de l'eau ou des acides aqueux. Des éclaboussures et des bouillonnements peuvent se produire. Éviter tout contact avec : le trifluorure de brome et le furan-2-acide percarboxylique car le chlorure de calcium n'est pas compatible avec ces substances. Tout contact avec le zinc peut entraîner la formation d'hydrogène gazeux pouvant exploser. Catalyse la polymérisation exothermique d'éther méthylvinyle. Attaque les métaux lorsqu'il y a de la moisissure et peut libérer de l'hydrogène gazeux. La réaction de l'impureté du brome contenant des métaux oxydants peut produire des traces d'impuretés telles que les bromates.
Décomposition dangereuse	Formé sous l'effet de l'eau : chlorure d'hydrogène gazeux, oxyde de calcium
Polymérisation dangereuse	Ne se produira pas

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

DONNÉES SUR LA TOXICITÉ DU COMPOSANT :

Commentaire : Les données de toxicité des composants est peuplée par la base LOLI et peut différer des données sur la toxicité des produits donnés.

Nom chimique	DL50 orale	DL50 épidermique	LC50 Inhalation
Chlorure de calcium 10043-52-4	1000 mg/kg (Rat)	2630 mg/kg (Rat)	-
Chlorure de potassium 7447-40-7	-	-	-
Chlorure de sodium	3000 mg/kg (Rat)	10 g/kg (Lapin)	42 g/m ³ (Rat) 1h

Contact oculaire Pour solides : Peut causer de légères irritations aux yeux, blessure mécanique seulement.

La formation de poussière doit être évitée puisque la poussière peut causer de sévères irritations aux yeux avec blessure cornéenne.

Contact cutané	Un bref contact est essentiellement non irritant à la peau. Un contact prolongé peut causer une irritation de la peau, et même une brûlure. N'est pas catégorisé comme corrosif à la peau selon les directives DOT. Peut causer une réaction plus grave si la peau est moite, scarifiée (éraflée ou coupée) ou couverte de vêtements, de gants ou de chaussures.
Inhalation	La poussière peut causer une irritation au système respiratoire supérieur (nez et gorge).
Ingestion	Toxicité basse si avalé. L'ingestion accidentelle de petites quantités durant les opérations normales de manutention ne devrait pas provoquer de lésions; cependant, de grandes quantités ingérées peuvent causer des dommages muqueux locaux à l'œsophage et à l'estomac. La déglutition peut entraîner une irritation ou une ulcération gastro-intestinale.

EFFETS CHRONIQUES

L'exposition chronique au chlorure de calcium qui cause de l'irritation peut causer une dermatite chronique ou un problème relié aux membranes muqueuses. Pour le(s) composant(s) mineur(s) : CHLORURE DE POTASSIUM : Dans les animaux, des effets ont été rapportés sur les organes suivants, après la digestion : système gastro-intestinal, cœur et les reins. Les niveaux de dose produisant ces effets étaient plusieurs fois supérieurs que les autres niveaux de dose prévu de l'exposition dû à l'usage. CHLORURE DE SODIUM : L'expérience médicale avec le chlorure de sodium a montré une forte association entre la haute tension artérielle et un prolongement d'abus diététique. Les effets reliés pourraient se produire dans les reins.

SIGNES OU SYMPTÔMES D'EXPOSITION :

La solution ou les solides peuvent être visibles sur la peau ou les yeux. Rougeurs localisées, chaleur et irritations compatibles avec le mécanisme de blessure : abrasion, brûlures, solution hypertonique.

Inhalation (Respirer)	L'inhalation de poussière peut causer l'irritation du système respiratoire supérieur (nez et gorge). Érythème nasal, des muqueuses et oropharyngien.
Peau	Irritation de la peau, abrasion directe de la peau avec des matières solides, érythème et brûlures résultant d'une réaction avec la peau. Un contact prolongé et une occlusion peuvent causer des symptômes plus graves. Le dommage est situé sur les zones de contact.
Yeux	Irritation des yeux, abrasion directe de la cornée avec des matières solides, érythème et brûlures résultant d'une réaction avec de l'eau, tuméfaction de la conjonctive et opacification de la cornée résultant d'une solution hypertonique et de la chaleur. Douleur au niveau de la cornée, rougeurs, épaississement ou blanchissement aigu de la cornée.
Ingestion (Déglutition)	La consommation de matières solides ou de solutions hypertonique cause la nausée, des vomissements et une augmentation de la soif.

Interaction avec d'autres produits chimiques qui augmente la toxicité : Aucun connu

ÉTIQUETTE GHS RISQUES SANITAIRES :

SGH : TOXICITÉ AIGÜË – ORALE	Catégorie 4 – Nocif si avalé
SGH : CONTACT DANGER – LES YEUX	Catégorie 2A – Provoque une irritation oculaire grave

SGH : DANGER PAR CONTACT – PEAU

Catégorie 2 – Cause une irritation de la peau

Absorbant pour la peau

Non

DONNÉ MUTAGÈNE :

Non classifié en tant que mutagène selon les critères GHS. Les données présentées sont pour le matériel suivant : Chlorure de Calcium (CaCl₂) – Les études de toxicité vitro génétique étaient négatives. Les données présentées sont pour le matériel : Chlorure de Potassium – Les études de toxicité génétique étaient positives. Cependant, la pertinence de ceci aux humains n'est pas connue. Pour les composant(s) mineur(s) : Chlorure de Sodium – Les études de toxicité étaient principalement négatives.

TOXICITÉ DÉVELOPPEMENTALE :

Pas classé comme toxique pour le développement ou la reproduction par les critères du SGH. Pour le(s) composant(s) principal(s) : ils n'ont pas causé des anomalies congénitales ou n'importe quels effets fœtaux dans les animaux de laboratoire

12. DONNÉES ÉCOLOGIQUES**Écotoxicité**

Composant	Toxicité Poissons d'eau douce	Toxicité invertébrés	Toxicité sur les algues	Autre toxicité
Chlorure de calcium	-CL50, crapet arlequin (Lepomis macrochirus) : 8350 – 10650 mg/l	-CL50, puce d'eau Daphnia magna: 759 – 3005 mg/l	-Données indisponibles	-Aucune donnée disponible
Chlorure de potassium	-CL50, truite arc-en-ciel (Oncorhynchus mykiss): 96 h: 4,236 mg/l	-CE50, puce d'eau Daphnia magna, 24 h, immobilisation : 590 mg/l -CL50, puce d'eau Ceriodaphnia dubia, 96 h : 3,470 mg/l	-Données indisponibles	-Aucune donnée disponible
Chlorure de sodium	-CL50, tête-de-boule (Pimephales promelas): 10,610 mg/l	-CL50, puce d'eau Daphnia magna: 4,571 mg/l	-IC50, 209 de l'OCDE test; boues activées, inhibition de la respiration : > 1,000 mg/l	-IC50, 209 de l'OCDE test; boues activées, Inhibition de la respiration : > 1,000 mg/l

TOXICITÉ AIGUË :

Matériel pratiquement non toxique aux organismes aquatiques sur une base aiguë (LC50/EC50/EL50/LL50 > 100 mg/L dans la plupart des espèces sensibles testées).

TOXICITÉ POUR LES INVERTÉBRÉS :

Chlorure de Calcium LC50, water flea Daphnia magna : 759 – 3,005 mg/l

Chlorure de Potassium EC50, water flea Daphnia magna, 24 h, immobilisation : 590 mg/l. LC50, water flea Ceriodaphnia dubia, 96 h: 3,470 mg/l.

Chlorure de Sodium LC50, water flea Daphnia magna : 4,571 mg/l

SORT ET TRANSPORT :**BIODÉGRADATION**

Cette matière est inorganique et n'est pas sujette à la biodégradation.

PERSISTANCE

Le chlorure de calcium est considéré comme une matière qui ne perdure pas dans l'environnement car il se dissout rapidement dans les ions de calcium et chlorure dans l'eau. Le chlorure de calcium libéré dans l'environnement est ainsi susceptible d'être distribué dans l'eau sous forme d'ions de calcium et chlorure. Les ions de calcium peuvent demeurer dans le sol en se liant aux particules du sol ou en formant des sels stables avec d'autres ions. Les ions de chlorure sont mobiles et s'écoulent éventuellement dans l'eau de surface. Ces deux types d'ions existent à l'origine dans la

nature et leurs concentrations dans l'eau de surface dépendront de divers facteurs tels que les paramètres géologiques, l'altération et les activités humaines.

BIOCONCENTRATION

Pas de bioconcentration anticipés à cause de la relativement haute solubilité de l'eau. Le potentiel pour mobilité dans le sol est très haute (Koc entre 0 et 50). Le fractionnement de l'eau à n-octane n'est pas applicable.

BIOACCUMULATION

Potentiel : Le chlorure de calcium et ses formes dissociées (calcium et ions chlorures) sont omniprésents dans l'environnement. Le calcium et les ions chlorures peuvent se trouver en tant que composants dans les organismes. Si l'on tient compte de ses propriétés de dissociation, le chlorure de calcium ne devrait pas s'accumuler dans les organismes vivants.

MOBILITÉ DANS LE SOL

Le chlorure de calcium ne devrait pas être absorbé dans le sol en raison de ses propriétés de dissociation et sa grande solubilité dans l'eau. Il se dissout habituellement dans le calcium et les ions sans chlorure ou il peut former des sels organiques et inorganiques stables avec d'autres contre-ions, menant à différents résultats entre le calcium et les ions chlorure dans le sol et les composants de l'eau. Les ions calcium peuvent se lier aux particules du sol ou peuvent former des sels inorganiques stables avec des ions sulfate et carbonate. L'ion chlorure est mobile dans le sol et s'écoule éventuellement dans l'eau de surface car il se dissout dans l'eau.

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION**Déchet du matériel**

Réutiliser ou retraiter si possible. Toutes les pratiques d'élimination doivent respecter l'ensemble des lois et règlement fédéraux, provinciaux et locaux. Les règlements peuvent varier selon les lieux. Signalez tout déversement, le cas échéant. Les caractérisations des déchets et le respect des lois applicables incombent seulement au générateur de déchets. EN TANT QUE VOTRE FOURNISSEUR, NOUS N'AVONS AUCUN CONTRÔLE SUR LES PRATIQUES DE GESTION OU LES PROCÉDÉS DE FABRICATION DES PARTIES QUI MANIPULENT OU UTILISENT CE PRODUIT. L'INFORMATION PRÉSENTÉE DANS CE DOCUMENT SE RAPPORTE UNIQUEMENT AU PRODUIT TEL QU'EXPÉDIÉ DANS LES CONDITIONS PRÉVUES DÉCRITES DANS LA SECTION DE LA FDS : Information sur la composition. POUR LES PRODUITS NON UTILISÉS ET NON CONTAMINÉS, les choix privilégiés sont l'envoi à une décharge autorisée ou agréée à un système de traitement des eaux usées.

Emballages contaminés

Éliminer le contenant conformément aux réglementations locales, régionales, nationales et/ou internationales applicables. Les contenants utilisés doivent être jetés conformément avec les règlements applicables.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**TRANSPORTS TERRESTRES****U.S. DOT 49 CFR 172.101**

Statut: Non réglementé

TRANSPORT CANADIEN DE MARCHANDISES DANGEREUSES

Statut : Non réglementé

CODES DE TRANSPORT MARITIME IMO/IMDG

Statut IMO/IMDG: Non réglementé

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

RÉGLEMENTATIONS AMÉRICAINES**ÉTAT DE LA RÉGLEMENTATION DE L'OSHA :**

Ce matériel est considéré dangereux par le Standard de Communication de danger OSHA (29 CFR 1910.1200) (US)

SECTIONS CERCLA 102a/103 SUBSTANCES DANGEREUSES (40 CFR 302.4) :

N'est pas réglementé.

SUBSTANCES EXTRÊMEMENT DANGEREUSES DE L'EPCRA (40 CFR 355.30 :

Non réglementé.

CATÉGORIES DE DANGER DES SECTIONS 311/312 DE L'EPCRA (40 CFR 370.10) :

Danger immédiat pour la santé.

SECTION 313 DE L'EPCRA (40 CFR 373.65) :

Au meilleur de notre connaissance, ce produit ne contient pas des niveaux de produits chimiques qui exigent de rapporter sous cette loi.

SÉCURITÉ DES PROCÉDÉS OSHA (PSM) 29 CFR 1910.119) :

Non réglementé.

ÉTAT DE L'INVENTAIRE NATIONAL**ÉTAT DE L'INVENTAIRE AMÉRICAIN (TSCA [loi sur le contrôle des substances toxiques]) :**

Tous les composants sont répertoriés ou exemptés.

TSCA (Loi sur le contrôle des substances toxiques) 12(b) :

Ce produit n'est pas soumis à une notification d'exportation.

Inventaire chimique Canadien :

Tous les composants de ce produit figurent soit sur la liste intérieure (DSL) ou sur la liste (NDSL) des substances.

Composant	DSL	NDSL
Chlorure de calcium 10043-52-4	Listé	Non inscrit
Chlorure de potassium 7447-40-7	Listé	Non inscrit
Chlorure de sodium 7647-14-5	Listé	Non inscrit

RÉGLEMENTATION ÉTATIQUE :**Proposition 65 de la Californie :**

Ce produit n'est pas répertorié, mais il peut contenir des impuretés ou des oligo-éléments connus dans l'État de Californie pouvant provoquer le cancer ou une toxicité reproductive, spécifié conformément à la Proposition 65 State Drinking Water and Toxic Enforcement Act. AVERTISSEMENT : Ce produit (lorsqu'il est utilisé dans des formulations aqueuses avec un oxydant chimique tel que l'azote) peut réagir et former du bromate de calcium, un produit chimique connu dans l'État de Californie, qui peut causer le cancer.

Composant	AVERTISSEMENT Relative au risque de cancer de la proposition 65 de la Californie	Liste des cancérigènes et des produits sur le plan de la reproduction de la Proposition 65 de la Californie – Toxine reproductive affectant les hommes	Liste des cancérigènes et des produits sur le plan de la reproduction de la Proposition 65 de la Californie – Toxine reproductive affectant les femmes	Liste des substances dangereuses de la loi Right to Know (droit de savoir) du Massachusetts	Liste des substances dangereuses de la loi Right to Know (droit de savoir) du New Jersey	Liste des substances spéciales, dangereuses pour la santé du New Jersey
Chlorure de calcium 10043-52-4	Non énuméré	Non énuméré	Non énuméré	Non énuméré	Non énuméré	Non énuméré
Chlorure de potassium 7447-40-7	Non énuméré	Non énuméré	Non énuméré	Non énuméré	Non énuméré	Non énuméré

Chlorure de sodium 7647-14-5	Non énuméré	Non énuméré	Non énuméré	Non énuméré	Non énuméré	Non énuméré
---------------------------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------

Composant	New Jersey – Liste des substances dangereuses pour l'environnement	Liste des substances dangereuses de la loi Right to Know (droit de savoir) de la Pennsylvanie	Substances dangereuses spéciales de la loi Right to Know (droit de savoir) de la Pennsylvanie	Liste des dangers environnementaux de la loi Right to Know (droit de savoir) de la Pennsylvanie	Liste des substances dangereuses de la loi Right to Know (droit de savoir) du Rhode Island
Chlorure de calcium 10043-52-4	Non énuméré	Non énuméré	Non énuméré	Non énuméré	Non énuméré
Chlorure de potassium 7447-40-7	Non énuméré	Non énuméré	Non énuméré	Non énuméré	Non énuméré
Chlorure de sodium 7647-14-5	Non énuméré	Non énuméré	Non énuméré	Non énuméré	Non énuméré

RÈGLEMENTATIONS CANADIENNES

- Ce produit a été classé conformément au critère de danger des règlements sur les produits contrôlés et la FDS contient toutes les informations exigées par les règlements sur les produits contrôlés.

Composant	Inventaire Chimique Canadien:	NDSL	SIMDUT – Classification des substances:
Chlorure de calcium	Listé		D2B
Chlorure de potassium	Listé		Produit non contrôlé selon les critères de classification du SIMDUT.
Chlorure de sodium	Listé		Produit non contrôlé selon les critères de classification du SIMDUT.

16. AUTRES INFORMATIONS

Préparé par

Fournisseur de:

Groupe Horticole Ledoux inc.

785, rue Paul Lussier | Téléphone: (450) 791.2222 | Courriel: ghl@ghlinc.com
 Ste-Helene de Bagot | Sans frais: 1 (888) 791.2223 | Site web: www.ghlinc.com
 Qc, Canada, J0H 1M0 | Télécopieur: (450) 791.2225

Date d'émission

Date de révision

Novembre 2020

Clause de non-responsabilité

Les renseignements fournis dans cette fiche signalétique sont exacts selon nos connaissances, nos renseignements et notre opinion à la date de sa publication. Les renseignements donnés sont conçus seulement comme un guide pour la manipulation, l'utilisation, l'entreposage, le transport, l'élimination et le rejet sécuritaires du produit et ne doivent pas être considérés comme une garantie ou une norme de qualité. Les renseignements sont liés seulement au produit spécifique désigné et peuvent ne pas être valides pour un tel produit utilisé en association avec toute autre matière ou dans tout autre procédé, sauf si spécifié dans le texte.

Fin de la fiche de données de sécurité